

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 22 octobre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALLETTI représentée par Monique CORDIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Pierre DJIANE - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Sandra DALBIN représentée par Nathalie FEDI - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Michèle EMERY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Richard FINDYKIAN - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Didier PARAKIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jocelyne TRANI représentée par Sandra DUGUET - Josette VENTRE représentée par Isabelle SAVON - Kheira ZENAFI représentée par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 012-644/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée

DPEATSV 19/17868/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales

Le programme d'intérêt national Euroméditerranée place Marseille au rang de première place économique d'Europe du Sud avec plus 37000 emplois privés et 6500 emplois publics regroupés sur un territoire en pleine mutation.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée est une association loi 1901 qui a pour objectif l'animation et la promotion des entreprises attirées par le projet Euroméditerranée. Acteur économique incontournable de la ville de Marseille, l'association est un partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2017.

L'association est présidée par Sandra CHALINET et compte deux salariés permanents. L'association couvre aussi bien les entreprises implantées sur le secteur Euroméditerranée que celles intéressées par l'attractivité du projet. L'association totalise plus de 250 adhérents de l'aire métropolitaine.

Créée initialement pour fédérer les entreprises installées sur le secteur d'Euroméditerranée, l'association est aujourd'hui tournée vers le renouveau économique de la Cité Phocéenne et s'est donnée pour missions :

- d'associer ses adhérents aux grands projets de la Métropole : Euroméditerranée 1 et 2, Marseille 2013, ITER, etc ;
- de favoriser le business développement par le maillage au sein de l'association et avec le tissu associatif et économique environnant ;
- d'apporter des services de proximité : crèche d'entreprise, développement durable, transports ...
- d'œuvrer pour l'emploi et la formation.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'association se compose en trois catégories de membre : les membres fondateurs avec la CCIMP et l'EPAEM, les membres actifs et les membres associés.

En 2018, l'association a été financée en grande partie par l'EPAEM (35 000 €), la Métropole (5 000 €), la CCIMP (2 000 €) et 41 810 € d'adhésion des entreprises.

Ils ont également pu équilibrer leur budget en étant hébergé gratuitement par l'EMD Business School. L'association emploie 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein) et un stagiaire.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 novembre 2019

La vocation de l'association est de faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre Euroméditerranée. Elle associe ses adhérents aux grands projets de la Métropole (entrepreneuriat, innovation, emploi, culture, développement économique, ...), favorise le maillage des adhérents avec le tissu économique (Métropole Aix-Marseille-Provence, CANE, UPE 13, CCIMP, Convergence 13, ...). Elle œuvre également en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation, de l'innovation, de la mobilité (Euromob), des enjeux de développement durable, de RSE et d'attractivité du territoire.

Bilan des actions 2018

- Développement du territoire par le biais de visites de chantiers (TLM, les Fabriques...)
- Organisation « conférences VIP »
- Lancement des soirées « lundis » présentation des entreprises adhérentes
- Création de la journée de la mobilité sur la thématique « extension périmètre Euromed »
- Actions Business « Speed Dating », déjeuners autour de l'innovation (concours Med'innovant)
- Promotion du partenariat entre la CCIMP/ EPAEM
- Accompagnement TPE/PME sur la thématique, Forum « Euromed'Tier », petits déjeuners RH, sensibilisation des entreprises autour du dispositif Plan Local Emploi Insertion.

Programme Prévisionnel des actions 2019

- Collaboration avec l'EPAEM sur l'extention (Visites, petits déjeuners...)
- Développement portefeuille entreprises (Cool Business Dating, Lundi's, petits déjeuners « nouveaux adhérents », visites culturelles)
- Implication des utilisateurs au projet urbain conduit par EPAEM (Club des ambassadeurs, outils de communication, Médiane/Community Management)
- Promotion du partenariat CCIMP/ EPAEM
- Accompagnement TPE/PME sur la thématique, Forum « Euromed'Tier », petits déjeuners RH, sensibilisation des entreprises autour du dispositif Plan Local Emploi Insertion
- Création de passerelle entre le monde économique et les collégiens
- Réalisation de « E.mobilité » Meet-up, évènements, cartographie en ligne, pack test mobilité alternative, présentation entreprises, comité de pilotage, communication

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence de participer au fonctionnement de l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée en apportant une subvention à hauteur de 5.000 euros au titre de l'année 2019.

L'association a sollicité le Conseil de Territoire de Marseille Provence pour une subvention à hauteur de 10.000 euros et devra en conséquence équilibrer son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emploi, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises situées sur son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises localisées sur le territoire Marseille Provence, secteur d'Euroméditerranée, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5.000 € au titre de l'année 2019 à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence - Chapitre 65 - Article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC